

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2019

Délibération : **N° 2019-04- 53**
OBJET : **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINTS D'ANIMATION**
Nomenclature : **4.1.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 2

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : /

Le un avril deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Hélène JALIN donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Les membres absents : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Vu l'avenant n°13 à la convention d'organisation du 26 mai 2005,

Les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse des communes de Grandchamp des Fontaines et Treillières ont souhaité organiser conjointement l'évènement FESTI'JEU.

Pour couvrir les besoins en personnel de cet évènement, il est nécessaire de recruter des adjoints d'animation.

Nombre de postes : 6

Date des contrats : le 25 mai 2019

Rémunération statutaire au prorata du nombre d'heures effectuées.

Vu la présentation faite en commission Ressources le 19 mars 2019,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable pour la création de 6 emplois saisonniers pour FESTI'JEU

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 avril 2019
Le Maire, Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190401-2019-04-53-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019